

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes

2019-2020



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2019-2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :
communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue: R115-3F-PDF

ISSN 2564-4300

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Canada's Annual Report on Fiscal Transfers to Self-Governing Indigenous Governments 2019-2020

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2019-2020

Introduction

Ceci est le premier rapport annuel sur les transferts financiers du Canada aux gouvernements autochtones autonomes (« gouvernements autochtones ») en vertu de la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale (« la Politique »)¹. Une approche transparente des méthodes de financement du Canada est au cœur de la Politique et le présent rapport vise à faire profiter les Canadiens de cette transparence. Il ne rend pas compte des montants respectifs des dépenses, car ces allocations sont à la discrétion des gouvernements autochtones. Le présent rapport fait plutôt le point sur deux secteurs clés : les progrès réalisés dans le renouvellement de la relation financière du Canada avec les peuples autochtones et les transferts financiers aux gouvernements autochtones qui en découlent pour 2019-2020.

Le présent rapport donne également un aperçu de la façon dont le Canada et 25 gouvernements autochtones travaillent conjointement à l'élaboration de méthodes de financement clés pour les transferts financiers et pour répondre aux besoins en dépenses des gouvernements autochtones. À ce jour, les travaux ont donné lieu à une méthode de financement pour le secteur essentiel du soutien à la gouvernance autochtone. D'autres méthodes de financement résulteront de cette collaboration. Les futurs rapports annuels mettront en évidence les réussites de ce processus novateur d'élaboration conjointe au fur et à mesure que les autres méthodes seront mises au point.

Les gouvernements autochtones

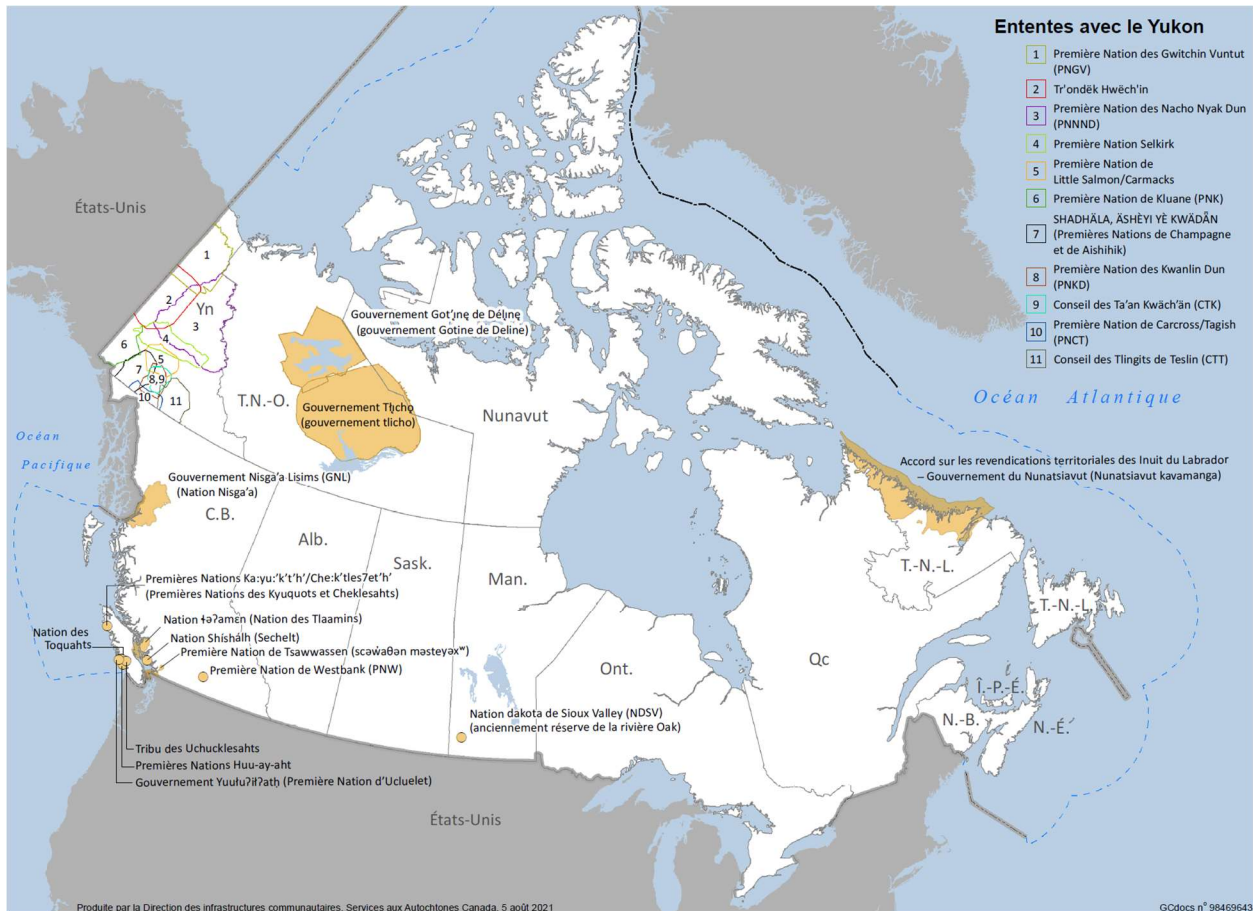
FAIT SAILLANT : En vertu des traités modernes ou des ententes d'autonomie gouvernementale, les gouvernements autochtones assument à la fois les coûts généraux de fonctionnement de leurs gouvernements et la compétence de fournir des programmes et des services qui leur sont transférés du Canada.

En date de mars 2021, 25 gouvernements autochtones avaient participé à l'élaboration de la Politique. Les traités modernes ou les ententes d'autonomie gouvernementale établissent les responsabilités des gouvernements autochtones envers leurs citoyens et la relation de chacun avec les autres ordres de gouvernement. Les responsabilités des gouvernements autochtones sont beaucoup plus vastes que celles des bandes régies par la *Loi sur les Indiens*, et la Politique ainsi que les transferts financiers connexes sont élaborés en conséquence. En vertu des traités modernes ou des ententes d'autonomie

¹ Au paragraphe 103, la Politique (2019) annonce que « [L]e Canada rendra public chaque année un rapport sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones ».

gouvernementale, les gouvernements autochtones assument à la fois les coûts généraux de fonctionnement de leurs gouvernements et la compétence de fournir des programmes et des services qui leur sont transférés du Canada. Chaque entente d'autonomie gouvernementale établit les champs de compétence respectifs de chaque gouvernement autochtone de même qu'un processus de négociation d'ententes financières avec le Canada. Le financement convenu dans le cadre des ententes financières et transféré aux gouvernements autochtones appuie les programmes et les services autochtones, en particulier dans les secteurs qui remplacent les programmes ou les services fédéraux existants. Lorsqu'un gouvernement autochtone exerce une compétence dans un secteur de programme ou de service, ce gouvernement assume également la responsabilité des résultats du programme.

Figure 1 – Carte des gouvernements autochtones du Canada



Les responsabilités des gouvernements autochtones sont vastes et peuvent varier considérablement en fonction des compétences exercées dans le cadre des différentes ententes ainsi que des priorités, de la capacité, de la population, de la situation géographique et autres caractéristiques des communautés. Les responsabilités peuvent comprendre les secteurs suivants : gestion des traités modernes (lorsqu'un traité moderne a été conclu); développement économique; culture, langue et patrimoine; intendance des terres et des ressources; gestion de l'environnement; entretien et remplacement des infrastructures; logement; et divers programmes sociaux. Le transfert de fonds pour un secteur de responsabilité n'implique généralement pas l'obligation pour le gouvernement autochtone concerné de

l'appliquer à ce domaine. Les gouvernements autochtones peuvent à leur discrétion modifier leurs propres politiques internes, concevoir leurs programmes et prendre leurs décisions sur les dépenses réelles, y compris sur la réaffectation des ressources financières. La figure 2 ci-après présente un tableau des gouvernements autochtones et des populations.

Figure 2 – Tableau des gouvernements autochtones, de leurs provinces ou territoires respectifs et de leurs populations totales en 2019²

Gouvernement autochtone	Province ou territoire	Population totale en 2019
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	Yn	989
SHADHĀLA, ĀSHĒYI YĒ KWĀDĀN (Premières Nations de Champagne et de Aishihik)	Yn	1271
Gouvernement Got'Inę de DélInę (gouvernement Gotine de Deline)	T.N.-O.	1071
Premières Nations Huu-ay-aht	C.-B.	853
Premières Nations Ka:yu:k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations des Kyuquots et Cheklesahs)	C.-B.	616
Première Nation de Kluane (PNK)	Yn	237
Première Nation des Kwanlin Dun (PNKD)	Yn	1032
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	Yn	747
Première Nation des Nacho Nyak Dun (PNNND)	Yn	630
Gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) (Nation Nisga'a)	C.-B.	7542
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut kavamanga)	T.-N.-L.	7119
Nation shíshálh (Sechelt)	C.-B.	1545
Première Nation Selkirk	Yn	710
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV) (anciennement réserve de la rivière Oak)	Man.	2686
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	Yn	480
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	Yn	777
Nation ƛəʔamen (Nation des Tlaamins)	C.-B.	1096
Gouvernement Tłıchq (gouvernement tlıcho)	NT	4474
Nation des Toquahts	C.-B.	164
Tr'ondëk Hwëch'in	Yn	1228
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	C.-B.	492
Tribu des Uchucklesahs	C.-B.	301
Gouvernement Yuułuʔiłʔatḥ (Première Nation d'Ucluelet)	C.-B.	670
Première Nation des Gwitchin Vuntut	Yn	833
Première Nation de Westbank (PNW)	C.-B.	859
Total général	-	38 422

² Populations indiquées par gouvernements autochtones en 2019.

Description de la relation financière

FAIT SAILLANT : Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est exclusive à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones entretiennent en vertu de leurs traités modernes ou de leurs ententes d'autonomie gouvernementale respectifs.

Comme mentionné à la section précédente, le Canada procure un soutien financier aux gouvernements autochtones pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en tant que gouvernements autonomes au sein de la fédération canadienne. Chaque gouvernement autochtone a une entente financière avec le Canada qui décrit en détail les transferts financiers annuels. D'autre financement est apporté occasionnellement pour des objectifs particuliers ou à court terme.

Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est exclusive à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones entretiennent en vertu de leurs traités modernes ou de leurs ententes d'autonomie gouvernementale respectifs. Il existe certains points communs aux différentes relations financières, mais chaque entente financière possède aussi son propre ensemble de pouvoirs et de fonctions. Il peut arriver dans certains cas qu'un gouvernement autochtone attende avant d'assumer les responsabilités liées à certaines compétences. Les ententes financières et les transferts financiers qui s'ensuivent sont alors adaptés en conséquence.

De plus, la portée et le contexte des responsabilités liées à ces compétences peuvent différer pour chaque gouvernement autochtone. Par exemple, les programmes et les services des gouvernements autochtones liés à l'éducation peuvent être de portées différentes : certains gouvernements autochtones peuvent appliquer les transferts financiers de la maternelle à la 12^e année, alors que la contribution à l'éducation d'autres gouvernements autochtones peut prendre la forme de programmes supplémentaires ou de subventions pour la scolarité postsecondaire. Ces variations sont fonction des besoins particuliers des communautés et des compétences respectives des gouvernements autochtones. Les figures 3 et 4 illustrent les catégories de financement correspondant aux responsabilités liées aux compétences que le Canada appuie au moyen d'ententes financières, et montrent les responsabilités que les gouvernements autochtones ont prises avec les capacités et les portées qui les caractérisent.

Figure 3 – Tableau des catégories de financement et des gouvernements autochtones recevant des transferts financiers présentés par catégorie⁴ – 2019-2020

• = Gouvernement autochtone qui a reçu un transfert financier pour cette catégorie de financement en 2019-2020.

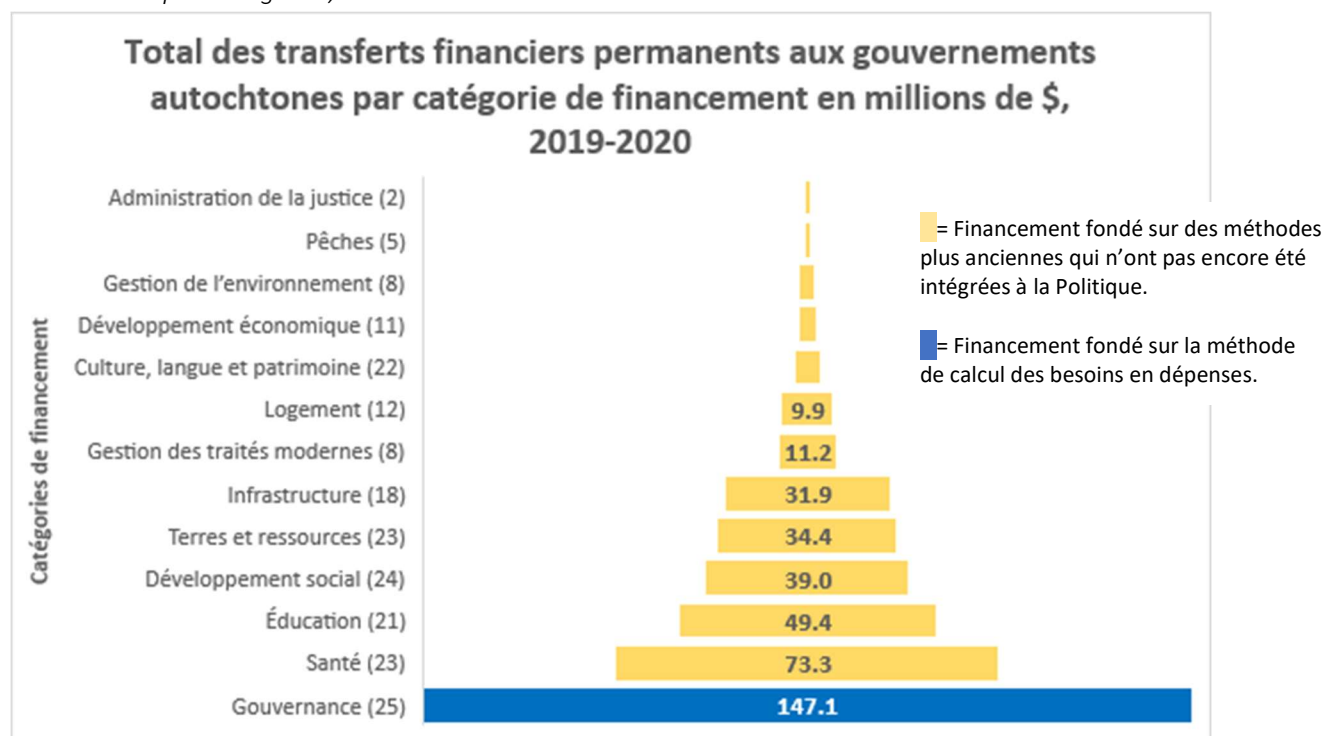
- = Gouvernement autochtone qui n'a pas reçu de transfert financier pour cette catégorie de financement en 2019-2020.

Gouvernement autochtone	Gouvernance	Intendance des terres et des ressources	Gestion des traités modernes	Développement économique	Culture, langue et patrimoine	Gestion de l'environnement	Infrastructure	Logement ³	Éducation	Développement social	Santé	Pêches	Admin. de la justice
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	-	-
SHADHĀLA, ĀSHĒYI YĒ KWĀDĀN (Premières Nations de Champagne et de Aishihik)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Got'Inę de Dél'Inę (gouvernement Gotine de Deline)	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Premières Nations Huu-ay-aht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Premières Nations Ka:yu:k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations des Kyuquots et Cheklesahs)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation de Kluane (PNK)	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	-	-
Première Nation des Kwanlin Dun (PNKD)	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	-	-
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation des Nacho Nyak Dun (PNNND)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) (Nation Nisga'a)	•	•	-	-	-	-	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut kavamanga)	•	-	-	•	•	-	•	•	•	•	•	•	-
Nation shishálh (Sechelt)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Première Nation Selkirk	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV) (anciennement réserve de la rivière Oak)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	•	•	•	•	•	•	•	-	•	-	•	-	-
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•
Nation ɬəʔamen (Nation des Tlaamins)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement Tłı̨chų (gouvernement tlı̨cho)	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	•	-	-
Nation des Toquahts	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tr'ondëk Hwëch'in	•	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	-	-
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	•	•	-	-	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tribu des Uchucklesahts	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement Yuułuʔiłʔatḥ (Première Nation d'Ucluelet)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation des Gwitchin Vuntut	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Westbank (PNW)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	-	-	-	•
Totaux par catégorie de financement	147,08	34,41	11,21	3,74	4,68	3,06	31,89	9,86	49,41	39,04	73,33	1,18	0,86

³ Certaines catégories de financement peuvent avoir été élaborées après que certains gouvernements autochtones et le Canada ont créé des ententes d'autonomie gouvernementale uniques où les catégories peuvent avoir été combinées (p. ex. le logement forme une catégorie de financement distincte dans le présent rapport; cependant, certains gouvernements autochtones – Première Nation de Carcross/Tagish, Première Nation de Kluane, Première Nation des Kwanlin Dun, Conseil des Ta'an Kwäch'än et Tr'ondëk Hwëch'in – recevront leur financement pour le logement dans le cadre de leur financement d'infrastructure).

⁴ Ce tableau illustre les catégories de financement et les transferts financiers qui leur correspondent en relation avec la Politique et transférés par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) aux gouvernements autochtones. Certains gouvernements autochtones ont reçu du financement d'autres ministères, ce qui n'est pas représenté dans ce tableau.

Figure 4 – Graphique illustrant le total des transferts financiers permanents⁵ aux gouvernements autochtones par catégorie⁶, 2019-2020⁷



Comme pour les autres ordres de gouvernement, tels que ceux des provinces et des territoires, les ressources financières convenues sont des transferts continus du Canada aux gouvernements autochtones dont la souplesse permet aux gouvernements autochtones de décider de leurs dépenses. Les renseignements que les gouvernements autochtones fournissent au Canada sont d'ordre financier (p. ex. audits) et statistique (p. ex. numéros de citoyenneté, taux d'obtention de diplôme). La communication d'information financière au Canada par les gouvernements autochtones reflète cette relation de gouvernement à gouvernement. Les gouvernements autochtones rendent leurs comptes à leurs citoyens et non aux ministres fédéraux. Les ministres fédéraux demeurent redevables aux autres Canadiens pour ce qui est de l'allocation des ressources fédérales.

⁵ Les besoins en dépenses sont définis comme une mesure du coût estimatif de l'exécution d'un ensemble de services, de fonctions ou d'activités pour s'acquitter d'un ensemble de responsabilités selon des mesures ou des normes comparatives; ils font l'objet de plus amples discussions plus loin dans le présent rapport.

⁶ Les chiffres entre parenthèses en regard des catégories de financement représentent le nombre total de gouvernements autochtones qui ont reçu un financement pour cette catégorie en 2019-2020.

⁷ Les valeurs de financement non représentées dans le graphique sont les suivantes :

- Administration de la justice : 0,86 million de dollars
- Pêches : 1,18 million de dollars
- Gestion de l'environnement : 3,06 millions de dollars
- Développement économique : 3,74 millions de dollars
- Culture, langue et patrimoine : 4,68 millions de dollars

Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières

FAIT SAILLANT : L'approche collaborative en matière d'élaboration de politiques financières a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones.

Le Canada et les gouvernements autochtones se sont engagés à élaborer conjointement une nouvelle politique améliorée pour guider les transferts financiers aux gouvernements autochtones dans le cadre du Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières (le « Processus collaboratif »). Il s'agit d'une approche novatrice et très différente du processus d'élaboration des politiques fédérales.

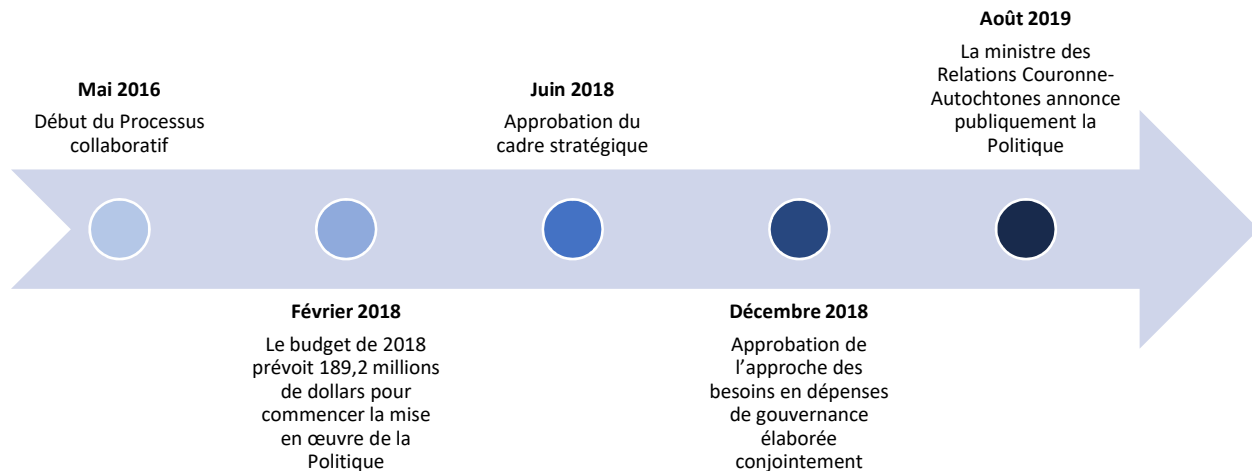
Les travaux d'élaboration de la Politique ont commencé en mai 2016 et se sont échelonnés sur plusieurs années. En tenant compte de l'objectif commun du Canada et des gouvernements autochtones de travailler ensemble, le Canada a aidé à financer les gouvernements autochtones pour leur permettre de participer au processus d'élaboration des politiques, reconnaissant qu'une telle participation dépassait la portée normale de leur travail. De hauts fonctionnaires, des analystes de politiques et des conseillers du Canada et des gouvernements autochtones ont amorcé le processus en élaborant conjointement un cadre stratégique. Le cadre décrivait brièvement les principes devant guider la relation financière, les secteurs de responsabilité des gouvernements autochtones qui seraient abordés dans la Politique et la façon de combler les lacunes en matière de bien-être social. Les responsabilités inhérentes au cadre stratégique comprennent les suivantes :

- gestion des traités modernes;
- développement économique;
- intendance des terres et des ressources;
- infrastructure;
- logement;
- culture, langue et patrimoine;
- éducation;
- développement social;
- santé.

En août 2019, la ministre des Relations Couronne-Autochtones a annoncé publiquement le cadre stratégique lors d'une activité à Vancouver à laquelle ont participé de nombreux représentants des gouvernements autochtones et du gouvernement fédéral. C'était l'occasion de célébrer cette nouvelle approche de l'élaboration des politiques et le travail accompli ensemble, ainsi que les nouvelles relations qui se sont nouées en cours de route. À ce jour, l'approche collaborative en matière d'élaboration de politiques financières a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones. De plus, elle a facilité la communication entre les gouvernements autochtones, ce qui leur

a permis de renforcer leurs relations et d'interagir avec le Canada pour des intérêts stratégiques communs.

Figure 5 – Calendrier du Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières



Réalisations en élaboration des politiques

Méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance et d'administration

FAIT SAILLANT : Les besoins en dépenses sont une mesure du coût estimatif de l'exécution d'un ensemble de services, de fonctions ou d'activités pour s'acquitter d'un ensemble de responsabilités selon des mesures ou des normes comparatives.

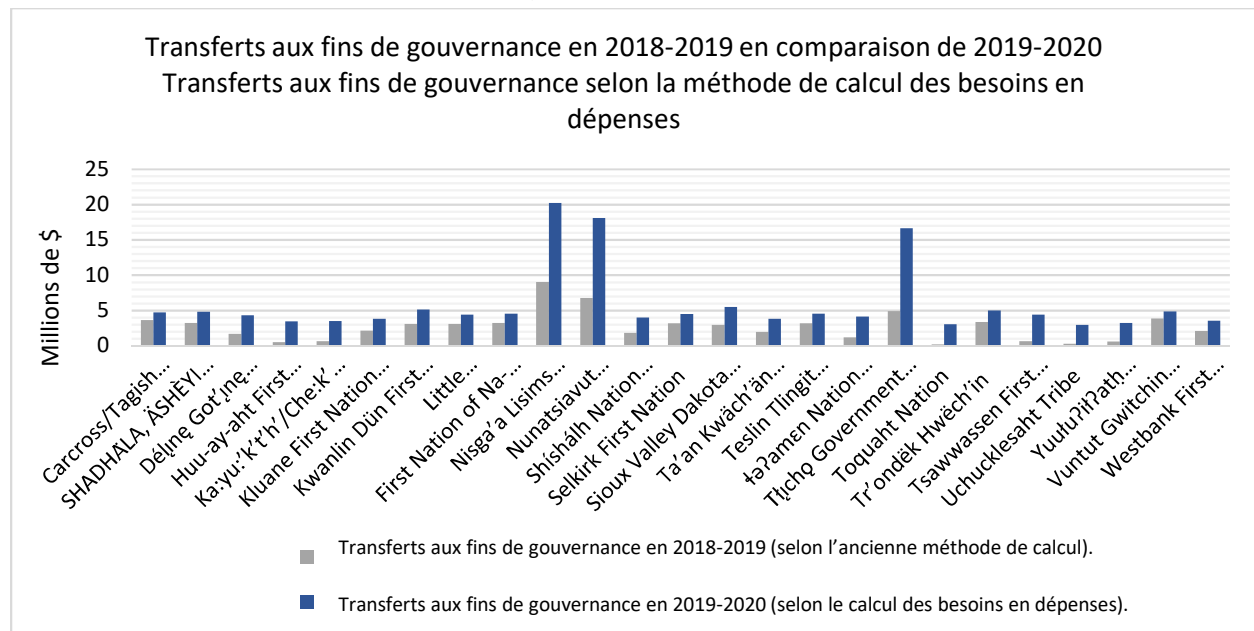
Une réalisation clé de la Politique à ce jour a été l'élaboration conjointe de la méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance. Les besoins en dépenses sont un concept largement reconnu dans les ententes financières intergouvernementales et sont définis comme une mesure du coût estimatif de l'exécution d'un ensemble de services, de fonctions ou d'activités pour s'acquitter d'un ensemble de responsabilités selon des mesures ou des normes comparatives. On peut considérer qu'il s'agit d'un budget type qu'il est possible de modifier selon les circonstances.

Les gouvernements autochtones ont un besoin en dépenses associé, notamment, à l'exécution des fonctions de gouvernance suivantes : prise de décisions législatives et exécutives; gestion financière; services juridiques; relations intergouvernementales; rapports financiers et échange d'informations; et services administratifs généraux du gouvernement. La méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance tient compte de deux composantes : 1) un coût de base approprié pour toutes les fonctions de gouvernance des gouvernements autochtones qui doivent être exécutées,

indépendamment de la population, des responsabilités liées aux programmes et d'autres circonstances, et 2) coûts supplémentaires de gouvernance qui subissent l'influence de nombreux facteurs (p. ex. population; conditions géographiques telles que l'éloignement; responsabilités d'exécution de programmes; structure gouvernementale à un ou plusieurs paliers; institutions ou pratiques décisionnelles traditionnelles; ou autres traits culturels distinctifs).

L'approche axée sur les besoins en dépenses est une approche souple qui permet aux gouvernements autochtones de choisir la façon de financer leurs responsabilités. Les besoins en dépenses prennent aussi en considération le coût du renforcement de la capacité de gouvernance et d'autres coûts de démarrage pour les groupes autochtones qui font la transition vers des ententes d'autonomie gouvernementale. Pour les groupes qui sont déjà autonomes, les besoins en dépenses continuent d'inclure les coûts liés au renforcement et au maintien de la capacité de gouvernance sur une base continue. La figure 6 compare les montants des transferts de la gouvernance des exercices 2018-2019 à 2019-2020 dans le but d'illustrer l'amélioration du financement consécutif au changement de méthode.

Figure 6 – Graphique des transferts aux fins de gouvernance en 2018-2019 en comparaison de 2019-2020 selon la méthode de calcul des besoins en dépenses



L'élaboration conjointe de la méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance a constitué la première expression du concept de besoins en dépenses dans le cadre du Processus collaboratif. Cette méthode a été utilisée pour le calcul des transferts financiers aux fins de gouvernance pour chaque gouvernement autochtone en 2019-2020 et sera utilisée pour le calcul des transferts aux fins de gouvernance au cours des prochaines années. La méthode de calcul des besoins en dépenses a permis un financement amélioré et plus équitable de la gouvernance en comparaison des approches précédentes de transferts financiers. Grâce à cette méthode publique et transparente de financement, les groupes autochtones qui envisagent l'autonomie gouvernementale disposent de ressources

auxquelles se référer pour déterminer le niveau de financement auquel ils pourraient s'attendre s'ils décidaient de négocier une entente d'autonomie gouvernementale avec le Canada⁸.

Annexes de la Politique terminées à ce jour

Outre l'annexe sur la gouvernance et l'administration, d'autres annexes de la Politique ont été élaborées en collaboration et sont terminées :

- Un cadre pour permettre aux gouvernements autochtones de diriger la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire les écarts selon leurs priorités respectives;
- Principes devant orienter l'établissement du financement en matière de culture, de langue et de patrimoine;
- L'approche à utiliser pour le calcul des besoins en dépenses pour l'entretien et le remplacement de l'infrastructure.

Élaboration de politiques à venir

Il reste beaucoup de travail à accomplir et plusieurs annexes de la Politique sont en cours d'élaboration collaborative. Les annexes à terminer sont les suivantes :

- gestion des traités modernes;
- développement économique;
- intendance des terres et des ressources;
- infrastructure;
- logement;
- culture, langue et patrimoine;
- éducation;
- développement social;
- santé.

Le cadre stratégique reconnaît aussi que la culture, la langue et le patrimoine sont présents dans tous les secteurs d'activité du gouvernement, et le Canada et les gouvernements autochtones sont déterminés à poursuivre le Processus collaboratif et à élaborer des approches pour consacrer des ressources à ces autres secteurs, notamment de compétence et/ou de responsabilité, au bénéfice des gouvernements autochtones ainsi qu'aux coûts de gouvernance qui leur sont associés.

⁸ La méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance et d'administration est décrite sur le site suivant : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1566482924303/1566482963919>

Application de la Politique aux ententes financières

FAIT SAILLANT : Les efforts de collaboration pour l'élaboration de la Politique et les nouvelles méthodes de financement ont permis des renouvellements d'ententes financières plus efficaces pour la mise en œuvre de niveaux de financement améliorés.

En 2019, le Canada a entamé des négociations avec les 25 gouvernements autochtones sur les renouvellements d'entente financière; c'était la première application pratique de la Politique et de ses méthodes de calcul. Les efforts de collaboration pour l'élaboration de la Politique et les nouvelles méthodes de financement ont permis des renouvellements d'ententes financières plus efficaces pour la mise en œuvre de niveaux de financement améliorés. Auparavant, les négociations pour chaque renouvellement d'entente financière pouvaient prendre quelques d'années. Avec la nouvelle politique et l'harmonisation du renouvellement, les 25 renouvellements d'entente financière ont été effectués entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. De plus, au lieu que les dates de renouvellement soient échelonnées sur différentes années, toutes les ententes financières sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2019 pour une durée de cinq ans. Le perfectionnement continu des méthodes de la Politique devrait permettre de simplifier encore davantage les négociations financières avec les gouvernements autochtones, ce qui sera particulièrement important étant donné que le nombre de gouvernements autochtones autonomes est appelé à augmenter. La figure 7 montre les transferts financiers à chaque gouvernement autochtone, y compris la portion de chaque transfert financier destinée à la gouvernance selon la méthode des besoins en dépenses.

Figure 7 – Tableau des transferts financiers aux gouvernements autochtones

Gouvernement autochtone	Portion gouvernance du transfert financier (M\$)		Transfert financier total (2019-2020) (M\$) ⁹
	2018–2019	2019–2020 (méthode de calcul des besoins en dépenses)	2019–2020
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	3,6	4,7	13,2
SHADHĀLA, ĀSHĒYI YĒ KWĀDĀN (Premières Nations de Champagne et de Aishihik)	3,2	4,8	15,0
Gouvernement Got'Inę de DélInę (gouvernement Gotine de Deline)	1,7	4,3	6,7
Premières Nations Huu-ay-aht	0,5	3,4	6,8
Premières Nations Ka:yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations des Kyuquots et Cheklesahts)	0,6	3,5	7,8
Première Nation de Kluane (PNK)	2,1	3,8	9,1
Première Nation des Kwanlin Dun (PNKD)	3,1	5,2	20,2
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	3,1	4,4	14,1
Première Nation des Nacho Nyak Dun (PNNND)	3,2	4,5	13,2
Gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) (Nation Nisga'a)	9,0	20,2	83,4
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut kavamanga)	6,8	18,1	69,2
Nation shíshálh (Sechelt)	1,8	4,0	9,9
Première Nation Selkirk	3,2	4,5	13,8
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV) (anciennement réserve de la rivière Oak)	3,0	5,5	19,8
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	2,0	3,8	8,8
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	3,2	4,5	14,8
Nation ƛəʔamən (Nation des Tlaamins)	1,2	4,1	13,0

⁹ Les montants sous Transfert financier total comprennent le financement de la gouvernance, le financement provisoire et le financement selon les méthodes précédentes. Certains gouvernements autochtones ont reçu du financement d'autres ministères; ce financement est compris dans ces chiffres. Les montants totaux de 2019-2020 sont compris et correspondent à l'année qui fait l'objet du présent rapport.

Gouvernement Tłıchǫ (gouvernement tlıcho)	4,9	16,6	22,1
Nation des Toquahts	0,2	3,0	4,7
Tr'ondëk Hwëch'in	3,4	5,0	14,4
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx^w)	0,7	4,4	8,5
Tribu des Uchucklesahts	0,3	2,9	5,0
Gouvernement Yuułuʔiłʔatḥ (Première Nation d'Ucluelet)	0,6	3,2	7,4
Première Nation des Gwitchin Vuntut (PNGV)	3,9	4,9	14,2
Première Nation de Westbank (PNW)	2,1	3,5	8,7
Total¹⁰	67,4	147,1	424,0

Au fur et à mesure de l'élaboration de nouveaux secteurs de la Politique et de l'acquisition de l'autonomie gouvernementale par d'autres groupes autochtones, le Canada collaborera avec les gouvernements autochtones pour déterminer l'application appropriée de la Politique à leurs ententes financières et rendra compte des progrès dans de futurs rapports annuels. Les ententes financières seront modifiées de temps à autre et les anciens montants de financement seront remplacés en fonction des résultats du processus collaboratif.

Transferts ad hoc dans les ententes financières : financement du budget de 2018

Les ententes financières peuvent aussi constituer pour le Canada un instrument de financement unique ou ad hoc pour les gouvernements autochtones. Le financement du budget de 2018 à l'appui d'un gouvernement autonome est un exemple de transfert unique. Le budget a affecté 189,2 millions de dollars à une nouvelle relation financière dans le cadre d'une collaboration avec les gouvernements autochtones.

« Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 189,2 millions de dollars en 2018-2019 afin de commencer la mise en œuvre de nouvelles réformes à la politique financière qui ont été élaborées conjointement avec des peuples autochtones autonomes au Canada. Ce financement servira à soutenir des priorités clés, notamment les travaux visant à combler les écarts socioéconomiques, les infrastructures, la collecte de données et la gouvernance. » — *Budget de 2018*

Le Canada a collaboré avec les gouvernements autochtones pour répartir ces fonds sur les exercices financiers de 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Une partie du financement visait spécifiquement les déficits des secteurs de l'infrastructure et du logement. Conformément à l'annexe sur le bien-être social élaborée pour la Politique, les gouvernements autochtones ont aussi apporté des plans d'action précis

¹⁰ Le total général peut être différent en raison de l'arrondissement des chiffres.

décrivant les initiatives socioéconomiques visant à réduire les écarts ainsi que les mesures et les cibles clés qui seront utilisées pour déterminer l'efficacité de chaque initiative. En plus du financement de ces initiatives visant à réduire les écarts, des sommes ont été affectées à deux questions clés : mettre au point 1) plus de mécanismes permanents pour appuyer le processus collaboratif; 2) de même qu'une initiative des données ayant pour but de constituer une capacité fondamentale de collecte de données des gouvernements autochtones¹¹.

¹¹ La figure 8 présente le financement reçu par les gouvernements autochtones pour le projet des données.

Figure 8 – Financement du budget de 2018 pour commencer la mise en œuvre des nouvelles réformes de la politique financière élaborée conjointement avec les gouvernements autochtones

Gouvernement autochtone	Total (2018, en millions \$)
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	5,2
SHADHĀLA, ĀSHĒYI YĒ KWĀDĀN (Premières Nations de Champagne et de Aishihik)	7,6
Gouvernement Got'İnę de Délİnę (gouvernement Gotine de Deline)	6,1
Premières Nations Huu-ay-aht	6,6
Premières Nations Ka:yu:k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations des Kuyuquots et Cheklesahs)	6,1
Première Nation de Kluane (PNK)	4,1
Première Nation des Kwanlin Dun (PNKD)	6,0
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	5,3
Première Nation des Nacho Nyak Dun (PNNND)	5,4
Gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) (Nation Nisga'a)	13,6
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut kavamanga)	17,7
Nation shísháłh (Sechelt)	6,1
Première Nation Selkirk	5,2
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV) (anciennement réserve de la rivière Oak)	8,9
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	4,2
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	6,2
Nation ƛəʔamən (Nation des Tlaamins)	5,6
Gouvernement Tłıchq̓ (gouvernement tlichq̓)	13,6
Nation des Toquahts	4,7
Tr'ondëk Hwëch'in	5,6
Première Nation de Tsawwassen (scəwáθən məsteyəx ^w)	5,4
Tribu des Uchucklesahts	4,7
Gouvernement Yuułııʔıʔath̓ (Première Nation d'Ucluelet)	6,0
Première Nation des Gwitchin Vuntut (PNGV)	5,3
Première Nation de Westbank (PNW)	6,6
Pour tous les gouvernements autochtones	
Financement d'infrastructure en fonction des besoins ¹²	11,0
Financement du Secrétariat ¹³	4,0
Financement du projet des données ¹⁴	2,4
Total général¹⁵	189,2

¹² Le financement d'infrastructure en fonction des besoins a permis la création de Centres des opérations d'urgence, et la capacité de financement de chaque centre varie selon les besoins particuliers de chaque gouvernement autochtone.

¹³ Le financement du Secrétariat comprend le soutien à la coordination du processus collaboratif et au financement de la recherche.

¹⁴ La majorité des fonds du budget de 2018 ont été reportés à l'exercice 2019-2020, qui s'est concentré sur la coordination, le ressourcement, l'élaboration de trousse à outils, les audits sur le financement et le soutien des capacités pour le projet des données. Ces activités appuyaient l'objectif de recueillir des données cohérentes, pertinentes et fiables pour favoriser les résultats socioéconomiques des gouvernements autochtones. Avec la trousse à outils de données créée en collaboration avec les gouvernements autochtones pour les gouvernements autochtones, la trousse à outils donnera accès à des outils et à des données pour la prise de décisions fondée sur des données probantes.

¹⁵ Le total général peut être différent en raison de l'arrondissement des chiffres.

Conclusion

Le présent rapport est le premier d'une série annuelle sur les transferts financiers du Canada aux gouvernements autochtones. Le Canada et les gouvernements autochtones continuent d'élaborer conjointement les méthodes de financement associées à la Politique, et les futurs rapports annuels du Canada comprendront les montants des transferts financiers associés aux autres catégories de financement.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou soumettre des commentaires, veuillez écrire à l'adresse suivante : aadnc.admincfp-adminpcf.aandc@canada.ca